

Séance du 15 Décembre 2022

Délibération n° D2022-068

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
09 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre, à dix-huit heures trente-quatre minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. CADAUX Didier, Le Maire**

Présents : ARIZA Emmanuelle, BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean-Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Edith, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, FORT Dominique, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, LOPEZ Émilie, MUYS Élisabeth, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

Excusé(s) : CARRIERE Philippe (pouvoir à CHUREAU Esther), EGEA Frédéric (pouvoir à LEPETIT Philippe),

Absent(s) : FAGES Christine

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MUYS Élisabeth, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet de la délibération : Mise à jour de la désignation des Commissions Communales

- Vu le code général des collectivités territoriales article L 2121-22;
- Vu la délibération du conseil municipal du 26 mai 2020 concernant l'installation du Conseil Municipal ;
- Vu la délibération du conseil municipal du 04 juin 2020 concernant la désignation des commissions communales ;
- Considérant le courrier reçu le 08/12/2022 de Mme ARIZA Emmanuelle, demandant l'arrêt de ses fonctions de vice-présidente de la commission Conseil Municipal Jeunes ;

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que diverses commissions communales ont été constituées et actées par délibération du 04 juin 2020.

Ces commissions sont :

Commission Administration Générale - Associations – Culture – Événements – Sports – Communication	
Vice –Président(e) :	E. CHUREAU
Membres :	C. DELMAS – E. MUYS – E. ARIZA – P. LEPETIT – E. CARRIERE – E. LOPEZ

Commission Finances - Travaux	
Vice –Président(e) :	F. VICENTE
Membres :	E. CHUREAU - C. DELMAS – R. THOMAS – JL. BERNARD – C. FAGES – F. EGEA – P. LEPETIT – P. CARRIERE – C. GAUFFRE

Commission Personnel – Affaires scolaires – Petite enfance	
Vice –Président(e) :	C. DELMAS
Membres :	F. VICENTE – E. MUYS – E. ARIZA – Y. BEAUMONT

Commission Urbanisme - Patrimoine	
Vice –Président(e) :	R. THOMAS
Membres :	E. CHUREAU – C. DELMAS – D. FORT – JL. BERNARD – C. FAGES – F. EGEA – P. LEPETIT – P. CARRIERE – S. GALTIER – F. VICENTE – C. GAUFFRE

Séance du 15 Décembre 2022

Délibération n° D2022-068

Commission Environnement - Tourisme	
Vice –Président(e) :	E. MUYS
Membres :	E. CHUREAU – R. THOMAS – D. FORT – JL BERNARD – P. LEPETIT – E.CARRIERE – E. LOPEZ – S. GALTIER – P. CARRIERE

Commission Habitat – Santé – Affaires sociales	
Vice –Président(e) :	D. FORT
Membres :	C.DELMAS – E. MUYS – E. ARIZA – E. CARRIERE

Commission Conseil Municipal Jeunes	
Vice –Président(e) :	E. ARIZA
Membres :	E. CHUREAU – C.DELMAS – E.MUYS

Concernant cette commission **Conseil Municipal Jeunes**, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme ARIZA Emmanuelle demande l'arrêt de ses fonctions de vice-présidente.

La commission demeure en place et sera géré collégalement par les membres suivants :

Commission Conseil Municipal Jeunes	
Gestion collégiale :	E. CHUREAU – E. MUYS – D. FORT – E. ARIZA
Membres :	E. CHUREAU – E. MUYS – D. FORT – E. ARIZA - C. DELMAS - F. VICENTE - E. CARRIERE

Où cet exposé, et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'abroger la délibération du conseil municipal du 04 juin 2020 concernant la désignation des commissions communales,
- **DECIDE** de valider la mise à jour des commissions comme suit :

Commission Administration Générale - Associations – Culture – Evénements – Sports – Communication	
Vice –Président(e) :	E. CHUREAU
Membres :	C. DELMAS – E. MUYS – E. ARIZA – P. LEPETIT – E. CARRIERE – E. LOPEZ

Commission Finances - Travaux	
Vice –Président(e) :	F. VICENTE
Membres :	E. CHUREAU - C. DELMAS – R. THOMAS – JL. BERNARD – C. FAGES – F. EGEE – P. LEPETIT – P. CARRIERE – C. GAUFFRE

Commission Personnel – Affaires scolaires – Petite enfance	
Vice –Président(e) :	C. DELMAS
Membres :	F. VICENTE – E. MUYS – E. ARIZA – Y. BEAUMONT

Commission Urbanisme - Patrimoine	
Vice –Président(e) :	R. THOMAS
Membres :	E. CHUREAU – C. DELMAS – D. FORT – JL BERNARD – C. FAGES – F. EGEE – P. LEPETIT – P. CARRIERE – S. GALTIER – F. VICENTE – C. GAUFFRE

Séance du 15 Décembre 2022

Délibération n° D2022-068

Commission Environnement - Tourisme	
Vice -Président(e) :	E. MUYS
Membres :	E. CHUREAU – R. THOMAS – D. FORT – JL BERNARD – P. LEPETIT – E. CARRIERE – E. LOPEZ – S. GALTIER - P. CARRIERE

Commission Habitat – Santé – Affaires sociales	
Vice -Président(e) :	D. FORT
Membres :	C.DELMAS – E. MUYS – E. ARIZA – E. CARRIERE

Commission Conseil Municipal Jeunes	
Gestion collégiale :	E. CHUREAU – E. MUYS – D. FORT – E. ARIZA
Membres :	E. CHUREAU – E. MUYS – D. FORT – E. ARIZA - C. DELMAS - F. VICENTE - E. CARRIERE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon
Le 15 Décembre 2022

Le Secrétaire de séance



Pour extrait conforme,
Le Maire
M. CADAUX Didier



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.